

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT
DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 13 novembre 2006

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. AMIGUES, BALDY Jean-Claude, BALDY Marc, BARGUES, BESSOU, BLADINIERES, BONNEFOND, BOUCARD, BOYER, CHOULET, DELRIEU, DESPEYROUX, Mme DEVIERS, MM. FOISSAC, FRESCALINE, GARY, LABRO, LACAN, LESTRADE, MAURY, MELLINGER, Mmes ORLIAC, PAULO, MM. PERIE, QUEBRE, RAFFY, REQUIER, SASIA, VERDIER,

Etaient excusés : M. GALTIE Claude,

N'a participé ni aux
débat, ni au vote :

PROJET DE LIGNE À GRANDE VITESSE POITIERS-LIMOGES



La réalisation de la LGV Paris-Bordeaux mettra la grande vitesse aux portes du centre-ouest : l'aménagement de la ligne Poitiers-Limoges est une solution pour améliorer réellement l'accès en mettant Brive à 3 h. de Paris.

RFF est maître d'ouvrage du projet et conduit les études qui sont actuellement présentées au débat public. Dans ce cadre, il paraît opportun que le Conseil général du Lot exprime son avis sur l'intérêt du projet.

Caractéristiques du projet :

Depuis 2004, RFF (Réseau ferré de France) a mené une série d'études, dites pré-études fonctionnelles, portant sur les aspects techniques, socio-économiques et environnementaux du projet. Celui-ci consisterait en la construction d'une ligne nouvelle de 110 km, un tronçon sur lequel le train pourrait rouler jusqu'à 300 km/h. Il desservirait ensuite les gares de Brive et Cahors à la vitesse d'un train ordinaire.

Les pré-études fonctionnelles ont déterminé trois options de passage :

- **option nord** : réalisation d'une ligne nouvelle au nord de l'actuelle ligne Poitiers-Limoges, reliant Poitiers à la liaison Paris-Limoges-Toulouse ;
- **option centrale** : consiste à relier le plus directement possible les gares de Poitiers et de Limoges en créant de bout en bout une ligne nouvelle empruntant globalement le même couloir que l'actuelle ligne TER ;
- **option sud** : consiste à tirer au maximum parti de la LGV Sud Europe Atlantique et à rejoindre Limoges le plus directement possible.

Pour chacune de ces options, RFF a identifié les enjeux d'insertion dans le territoire, en s'appuyant sur une étude environnementale des milieux humain et naturel.

■ ■ ■

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres de :

- donner un avis très favorable à ce projet, indépendamment du choix d'option qui sera réalisé.

Le Président

Gérard MIQUEL